

Trente millions pour la vie rurale

WALLONIE Les communes s'associent

Qui a dit que la Wallonie ignore sa dimension rurale ? Le gouvernement régional a sélectionné ce jeudi treize projets de Groupes d'action locale (GAL) dans le cadre d'un premier appel lancé en février dernier. Six autres dossiers devraient être retenus en mars 2016 afin de compléter un dispositif qui bénéficie d'un budget de 30,7 millions pour les années 2014 à 2020. La Wallonie et l'Europe apportent 90% des moyens, le solde étant pris en charge par les acteurs de terrain.

L'idée des GAL est simple : inciter les communes rurales à s'associer pour développer des projets communs en matière d'économie rurale, d'environnement, de tourisme ou de patrimoine, d'aménagement du territoire... Un GAL doit être composé de trois communes au moins et couvrir une population entre 10.000 et 70.000 habitants. On en trouve au Pays de Herve, en Haute Sûre, dans la Bette du Hainaut ou du côté des Plaines de l'Escaut, par exemple.



René Collin, ministre de la Ruralité : « Un second appel à projets sera lancé. »

Entre 2007 et 2013, le programme a déjà permis de faire émerger de nombreux projets. Le GAL du Pays des Condruses a ainsi créé « Point Ferme », des points de dépôt pour produits régionaux. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les moyens wallons et européens ont permis de faire entendre « Les bruits qui courent », des visites guidées insolites qui mobilisent les associations et les habitants. Les cent villages disséminés autour de Saint-Vith ont mis en place le projet « Construction durable » qui mobilise les entreprises du bois, de la construction durable et des énergies renouvelables.

Du concret, donc. Il devrait en être de même à l'avenir avec un cadastre des espaces verts et de leur destination sur les rives de l'Escaut, la transmission des savoirs traditionnels entre Lesse et Semois ou un effort pour soutenir la présence des aînés en milieu rural, dans le Condroz... ■

E.D

Le Soir 30/10/2015 p6
GAL

21,5 millions pour les projets 2014-20

NAMUR-LUXEMBOURG Développement rural

Les GAL, ce sont ces groupes d'action locale rassemblant chacun plusieurs communes et qui visent à mettre en place des projets de développement rural grâce à des fonds européens. Ce jeudi, sur le coup de midi, le ministre de tutelle René Collin (CDH) était à Gesves pour annoncer quels étaient les GAL retenus par le gouvernement wallon pour la nouvelle programmation qui courra jusqu'en 2020. En fait, un premier train, car ceux qui avaient remis un projet et qui ont loupé le premier départ peuvent encore espérer se rattraper. On l'aura compris, le GAL du Pays des tiges et chavées (Gesves, Ohéy et Assesse) fait partie des heureux élus, comme cinq autres implantés dans les provinces de Namur et de Luxembourg :

Condroz-Famenne, Entre-Sambre-et-Meuse, Lesse-Semois, Haute-Sûre, Pays de l'Ourthe et Romana (acronyme pour Rochefort, Marche, Nassogne).

« Les GAL sont des partenariats public-privé qui, sur un territoire déterminé, ont pour objectifs de mobiliser les habitants des zones rurales, de soutenir la réalisation de leurs idées ainsi que d'expérimenter de nouvelles méthodes, explique le cabinet de René Collin. Ils ont pour effets de créer du lien et de nouveaux partenariats locaux, de positionner les territoires ruraux face à la globalisation ou encore de mettre en avant les nouvelles fonctions des territoires ruraux. Sur recommandation du comité de sé-



René Collin, ministre wallon de la Ruralité. © BELGA

lection, le gouvernement a décidé ce jeudi 29 octobre de faire une première sélection de treize plans de développement stratégique (PDS) proposés par les GAL. La mise en œuvre de ces plans correspond à un budget total de 21.501.494 euros, dont 90% à charge de la Wallonie et de l'Europe et 10% à charge des porteurs de projets. Le gouvernement a décidé de lancer un second appel à candidature et a fixé la date de dépôt au 11 mars 2016. Les PDS non retenus à l'issue de la première sélection sont éligibles à ce second appel. »

Concrètement, les projets menés par les GAL peuvent être très divers. Par exemple, au Pays des tiges et chavées, on s'attache entre autres à « apporter un soutien temporaire au développement de l'économie locale dans le secteur de la production agricole et des énergies renouvelables, de la filière équestre, du tourisme et des services de proximité destinés en particulier aux aînés ». ■

LUC SCHARÉS

Le Soir 30/10/2015 p29
GAL

Assesse et le coût des déchets

RECTIFICATIF ♦ Nous évoquons dans notre compte rendu du dernier conseil communal d'Assesse l'augmentation du coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers, qui passera en 2016 de 0,18 à 0,20 € le kilo. Considérant que chaque Assessois produit environ 100 kilos de déchets résiduels par an, l'augmentation annuelle sera donc de 2€. Et non de 20€ comme écrit erronément dans l'article. Toutes nos excuses pour cette erreur pourtant grosse comme un camion-poubelle.

A.Deb.

L'avenir 31/10/2015 p23
Assesse – Conseil communal